

Conseil communal du 13.10.2025

Question orale de Madame Helena Ruiz Fabri concernant l'application du règlement communal sur la mise à disposition des salles communales (2013) et absence de cadre clair pour la reconnaissance des associations locales.

Je souhaite interpeller le Collège sur l'application du *Règlement communal de 2013 relatif à la location et à l'occupation des salles communales et à l'utilisation du matériel communal*.

Une organisation locale, active depuis de nombreuses années à Etterbeek et impliquée dans des activités citoyennes et solidaires, s'est récemment vu refuser l'accès à une salle communale, sans explication claire. Ce refus soulève une question plus large : sur quelle base une association etterbeekoise est-elle considérée comme "reconnue" par la commune, et donc éligible à l'accès aux salles prévu à l'article 19 du règlement ?

Cet article réserve en effet certains avantages — notamment l'exonération d'une location par an et l'accès à plusieurs salles — aux "associations et clubs etterbeekoises reconnus par la commune". Mais ce règlement, adopté il y a plus de dix ans, **ne définit nulle part ce qu'est une association "reconnue" ni comment obtenir ce statut.**

Or, cette reconnaissance conditionne concrètement l'accès à des espaces comme :

- la salle des Seniors - Jardins de Fontenay-sous Bois.
- la salle du Conseil communal,

Autrement dit, sans reconnaissance, de nombreuses associations actives et de bonne foi sont de facto exclues de l'usage des infrastructures communales.

Ce qui est d'autant plus problématique, c'est l'absence de cohérence dans la politique communale de reconnaissance :

- Pour les **clubs sportifs**, il existe bel et bien un règlement précis fixant les conditions de reconnaissance, adopté par le Collège et publié sur le site communal.
- Pour les **associations culturelles et les artistes**, un document administratif fixe certaines conditions (but non lucratif, siège à Etterbeek, activité principale sur le territoire, etc.), mais cette reconnaissance est liée essentiellement aux demandes de subsides et non à un statut général ouvrant des droits, notamment l'accès aux salles communales.

En revanche, pour les **associations sociales, citoyennes, éducatives ou environnementales**, aucun cadre de reconnaissance formel n'existe à ce jour. Il n'y a ni règlement, ni procédure, ni liste publique claire — alors même que ces associations jouent un rôle essentiel dans la cohésion sociale et la participation citoyenne de notre commune.

Ce vide réglementaire aboutit à une situation inéquitable :

- Certaines associations disposent d'un statut reconnu, encadré et transparent ;
- d'autres, tout aussi actives et utiles à la collectivité, sont laissées dans une zone grise administrative où l'accès aux salles dépend souvent de décisions ponctuelles, parfois discrétionnaires.

C'est notamment le cas pour certaines organisations locales actives dans la solidarité et le développement citoyen, qui rencontrent régulièrement des difficultés pour accéder aux salles communales à des conditions raisonnables.

Je souhaiterais donc que le Collège réponde précisément aux questions suivantes :

1. Quelles sont aujourd'hui les conditions et la procédure permettant à une association non sportive d'être reconnue officiellement par la commune d'Etterbeek ?
2. Existe-t-il une liste publique, actualisée et transparente des associations reconnues, toutes catégories confondues ?
3. Quelles sont les salles communales effectivement accessibles aux associations non reconnues ou aux collectifs locaux souhaitant organiser ponctuellement une activité d'intérêt communal ?
4. Pourquoi la salle de l'orangerie Maison Hap n'est-elle pas répertoriée parmi les infrastructures disponibles à la location ?
5. Le Collège envisage-t-il d'augmenter la disponibilité des salles afin que les locations à prix raisonnable deviennent accessibles non seulement aux associations reconnues, mais aussi aux citoyens et collectifs locaux qui souhaitent s'engager dans la vie associative et sociale de notre commune ?
6. Enfin, le Collège envisage-t-il de réviser le règlement de 2013 pour y introduire plus de transparence, d'équité et de cohérence, notamment en harmonisant le statut de reconnaissance entre le secteur sportif, culturel et associatif au sens large ?

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins, il ne s'agit pas ici de remettre en cause la nécessité d'un cadre ou d'une gestion rigoureuse des infrastructures communales.

Mais simplement de rappeler que la vie associative etterbeekoise, dans toute sa diversité, **mérite d'être soutenue de manière équitable et transparente**, et que l'accès aux salles communales doit être rendu possible pour tous ceux qui participent activement à la vie locale.

Aujourd'hui, aucune organisation locale active et respectueuse des biens communaux ne devrait se voir refuser une salle faute d'un statut administratif flou ou inexistant. Etterbeek doit encourager, pas entraver, celles et ceux qui font vivre le lien social sur son territoire.

Je vous remercie pour vos réponses.

Réponse en séance :

Monsieur le Bourgmestre :

Alors je vais tenter de vous répondre avec un patchwork, parce que je crois qu'il faut distinguer les activités sportives et non sportives, quoi que dans les salles de sport peuvent se dérouler des activités qui ne sont pas sportives.

Mais je vais essayer d'être clair sur la question de savoir quelles sont les conditions et la procédure permettant à une association non sportive d'être reconnue officiellement.

L'échevin premier, depuis plusieurs années, use ses fonds de culottes et ses chaussures pour accoucher de ce règlement. Je ne sais pas si tu peux donner un moment auquel il sera prêt.

Monsieur Lenaers :

Conseil communal du 13.10.2025

Oui, Monsieur le Bourgmestre, nous espérons finaliser ce règlement pour, au plus tard, le Conseil du mois de décembre et donc une grande série de réponses à vos questions seront présentes dans ce projet de règlement.

Monsieur le Bourgmestre :

... et ça répondra aussi à la question 2 sur la liste des associations concernées puisque le règlement permettra de la déterminer.

Quelles sont les salles effectivement accessibles aux associations non reconnues ?

C'est la salle polyvalente au-dessus de la ludothèque qui accueille les activités d'association à longueur d'année. AET, clubs d'échec, maison des enfants, Ligue des familles.

La salle de Fontenay pour l'école de devoirs d'URBAN STEP, les jeux de cartes des seniors, la salle de la Colombe de la Paix qui accueille le petit-déjeuner Oxfam, les mamans à l'origine du Conseil des parents ont occupé aussi quelques fois cette salle polyvalente de la ludothèque et on essaye donc de répondre tant aux ASBL qu'aux groupements de fait qui ne sont pas constitués en ASBL.

La maison de la participation est en devenir et la salle polyvalente du stade est en construction, comme vous le savez donc, à côté du stade de football.

Alors en ce qui concerne l'Orangerie, la maison Hap, ce dossier-là est beaucoup plus complexe.

Vous vous souvenez très bien que notamment l'échevin Jellema y avait beaucoup travaillé avec nous autres également.

On a fait des réunions avec l'associatif, on a pris des décisions par rapport au subventionnement du contrat de quartier et c'est un fonctionnaire spécialisé Monsieur Maljean, qui travaille d'arrache-pied pour présenter d'abord au collège, sans doute dans un collège hors-collège. Ça a déjà eu lieu une fois sans qu'on ait pu aboutir. Il a été voir un peu partout: il a été voir au Château Malou, il a été voir d'autres communes, il a été voir d'autres régions pour voir comment valoriser au mieux des bâtiments remarquables, je dirais, tout en alliant à la fois une certaine rentabilité permettant de financer des activités plus sociales et plus de quartier.

Il n'a pas encore abouti. Il y a eu plusieurs versions, mais des exemples ont déjà eu lieu dans ces lieux. Les fêtes de voisins d'Abbeyfield ont eu lieu là-bas, les ateliers de peinture dans le cadre de la semaine des aînés, le forum de la participation citoyenne qui a été un grand succès dans les locaux. Le Conseil des parents, la location de partenaires comme ALDA, l'ouverture à HUB Brussels pour un événement lié à l'entrepreneuriat qui vient d'avoir lieu, sauf erreur de ma part, de kunstendag pour Kinderen, un concert pour enfants/parents organisé par le service de la culture néerlandophone, la réunion d'associations du service de la cohésion sociale, de nombreux événements du CPAS ont lieu là également, des événements de l'espace libellule, Madame Joway y a fait son pot de départ également, j'y étais.

Donc dire que rien ne s'y passe, ça ce n'est pas vrai. Que ça doit encore être fait à un autre niveau ça c'est vrai, on y travaille, on essaye d'avoir quelque chose qui soit cohérent.

Il y a une volonté aussi de pouvoir y célébrer les mariages, on a l'autorisation de pouvoir le faire via le parquet mais il faut des protocoles, il faut des tarifs, il faut du personnel, il faut un système de sécurité, tout ça n'est pas aussi simple.

Maison de la participation, vous savez qu'on a obtenu un subside.

La salle polyvalente, je vous en ai parlé.

En ce qui concerne les salles communales hors sport. Il n'y a pas grand-chose. Il y a la salle des seniors des jardins de Fontenay, des travaux vont avoir lieu parce qu'aujourd'hui c'est limité à 100 personnes. Il faut prévoir un double chemin de fuite avec une obligation de prévoir un mur sécurisé parce que c'est un mur qu'on ne peut pas ouvrir sans mettre en danger la stabilité de l'immeuble, c'est en cours.

Conseil communal du 13.10.2025

Le réfectoire de la Colombe de la Paix est le seul espace disponible, mais maximum une fois par weekend, nettoyage, conciergerie. L'école fonctionne par ailleurs tout le temps.

Les salles non sportives sont donc peu nombreuses et fortement sollicitées.

Alors pour les salles de sport, on a fait un gros travail parce que je m'y suis investi beaucoup avec le service de l'animation, avec l'échevin des sports.

Vous devez quand même savoir que sur Etterbeek, depuis toujours, moi ça fait depuis le début que je suis là, on a toujours donné tout à tout le monde.

C'est-à-dire que toutes les salles de sport, toutes les salles de gym, tous les espaces, les préaux et caetera, sont donnés et gratuitement.

Et je vous dirais que, tel quel, ça n'est plus faisable. Tout simplement parce que si on prend la salle de sport du paradis des enfants, qui est une salle multisports où on pratique le basket, on fait du volley, on fait du badminton, et caetera, comme ça fonctionne jour et nuit, quand je dis jour et nuit, c'est jusque 23h00, 24h00, non-stop, par des clubs, essentiellement le club de volley, mais d'autres aussi.

Évidemment que l'usure du sol de cette salle est 4 fois ou 5 fois trop rapide parce qu'elle est utilisée non pas uniquement par l'école durant les heures scolaires et encore uniquement de sport, non, elle est utilisée en permanence et refaire cette salle, ça coûte entre 150 000 € et 200 000€, à chaque fois. Et aujourd'hui, c'est tous les 5 ans qu'il faut faire, c'est plus tenable.

Sans compter le nettoyage, sans compter les frais d'énergie, sans compter le concierge, sans compter l'aspect de la sécurité.

J'ai personnellement reçu, avec l'échevin des sports, 2 grands occupants d'infrastructures sportives que sont le RRCE, donc le club de football qui occupe le stade de football et l'UAE, donc l'union des anciens de l'athénée d'Etterbeek, qui occupe très fortement beaucoup de salles de gymnastique.

On a fait une étude sur l'ensemble de la région bruxelloise et on est les seuls encore aujourd'hui à offrir, quelles que soient les communes, des salles comme ça, sans aucune compensation quelconque.

On a fait une étude et ça va de mémoire, de 6€/heure jusqu'à 28,00€/heure pour une commune et qui n'est pas une commune aisée du tout, bien au contraire de notre religion.

Et donc on a reçu l'ensemble de ces clubs en leur disant, écoutez, on va maintenir notre politique d'ouverture à la jeunesse, vers le sport, vers l'éducation, et caetera, mais on va instaurer un tarif qui sera une gratuité de 10h00 par mois pour les clubs qui sont reconnus, et si on prenait simplement le tarif moyen appliqué aujourd'hui par les autres communes, ça entraînerait une véritable révolution donc, on va utiliser un tarif qui est le tarif de base qu'il y a dans certaines communes de 6,00€ ou de 7€/heure.

On a pris le temps de recevoir tout le monde, de les informer, de leur expliquer, de leur dire que ça ne s'appliquera que l'année sportive prochaine. Ce qui leur permet évidemment de s'adapter, de modifier au besoin leurs tarifs.

Et puis il faut quand même reconnaître, vous savez, l'être humain, c'est l'être humain. Quand on reçoit quelque chose gratuitement, on ne calcule pas beaucoup, je veux dire. Où est le risque si on demande toutes les semaines la salle 2 fois par semaine et on ne vient pas? On vient une fois et on s'en fout sauf que la salle avait été bloquée et que on ne paie rien. Donc ça, ce sera fini.

Et ça on s'est rendu compte qu'il y avait quand même certains clubs, je ne vais pas les citer, qui par sécurité par facilité prenaient toute l'année et ne venaient pas ou venaient peu ou ne venaient pas assez.

Moi je leur ai dit, écoute, si déjà vous gérez mieux vos espaces, vous gérez mieux votre temps, vous gérez mieux vos occupations, vous mettez fin aux abus, vous veillez à ce que les gens soient là et

Conseil communal du 13.10.2025

peut-être que vous pouvez aussi adapter un peu vos tarifs. Vous allez facilement y arriver, mais à être trop bon, on est trop c... "3 petits points" et donc à un moment donné, on a mis les pendules à l'heure et le climat était bon, les gens qui sont venus étaient favorables, y compris en ce qui concerne les 2 grandes structures.

En ce qui concerne les clubs sportifs qui avaient été invités, il y avait 20 clubs invités, 18 présents, 2 excusés.

On a aussi fait un effort de transparence totale, parce que moi j'avais demandé aux services d'indiquer tous les coûts que l'on supporte en rendant ce service. Tous les coûts, ça veut dire déjà les coûts d'énergie, déjà les coûts de nettoyage, les coûts de gardiennage, les coûts des heures de conciergerie mais aussi le coût des réfections anticipées liées à un usage excessif.

On a rajouté des subsides qu'on donne, parce qu'en plus on donne des subsides à ces clubs, je veux dire que quand on fait des calculs sur l'ensemble, on arrive quand même à des montants qui sont astronomiques.

Évidemment, ces personnes ne se rendaient même pas compte non plus de l'effort que la commune fait en leur offrant tous ces services et en les finançant.

Je vois que la patronne en seconde d'ABSIL me regarde avec des yeux très attentifs parce que c'est vrai qu'eux utilisent, notamment assez souvent, le stade de football, mais donc tout ça va trouver sa place je pense sans grande difficulté. On a pris le temps de le faire bien je pense, en informant, en écoutant, en communiquant et en prenant le temps pour que les personnes puissent prendre du recul.

Et certains ont reconnu que comme c'était gratuit, ils ne s'occupaient pas trop de gérer de manière trop précise les choses puisqu'ils ne risquaient rien.

Voilà je ne sais pas si ça répond à vos questions, mais j'ai essayé d'être un peu plus global.

Madame Ruiz Fabra :

Oui merci mais en fait, ça a débordé de ma question .

C'est clair oui, dans la commune, vous avez beaucoup parlé sur le support au sport, ça c'est indiscutable et dans le règlement et le site de la commune.

En revanche, pour les associations sociales, citoyennes, éducatives ou environnementales, il n'y a pas cadre de reconnaissance formelle, elles bénéficient de moins de support en termes de subventions ou d'occupation des salles alors que le règlement stipule que ces associations ont le droit d'avoir une salle sans frais par année, certaines associations se sont vu refuser l'occupation sans réponse claire, j'espère que dans le règlement de décembre, on y répondra.

Par rapport au sport, je suis un peu plus confuse parce que vous parlez tout le temps de la gratuité alors que dans le règlement, on ne parle que d'une réunion parfois, mais je regarderai la retranscription de la réunion pour voir exactement les détails et je suivrai si c'est nécessaire, et je passe la parole à Madame Joway.

Monsieur le Bourgmestre :

Je passe la parole à Madame Joway si vous le permettez.

Madame Joway :

Merci Monsieur le Bourgmestre. Je voulais rebondir par rapport au site Hap.

Vous avez rappelé l'historique, en disant que Monsieur Maljean avait travaillé, c'était d'ailleurs mon premier collège hors collège où il était venu exposer. On s'était rendu compte que c'était compliqué, et donc en juin 2024, on a fait passer, ici même au Conseil communal, des conditions pour un marché,

Conseil communal du 13.10.2025

pour une concession du site Hap qui je pense, si mes souvenirs sont bons, n'a pas abouti. Et lorsqu'on a fait passer un point au collège concernant les mariages en mars 2025 et Madame Ruiz avait posé une question par rapport aux salles du site Hap, on nous avait répondu en séance en mars que le collège allait revenir vers nous lors d'un conseil communal, environ vers novembre. C'est ce qui nous avait été dit, pour donner des précisions par rapport à l'exploitation de ce site.

Monsieur le Bourgmestre :

...et ça a donc encore été confirmé que ce serait normalement en novembre ou décembre.

Madame Joway :

...et donc dans ce règlement, l'avenir ou la gestion des infrastructures Hap, que ce soit la Maison et l'Orangerie seront aussi éclaircis ou bien c'est juste la location de salle ?

Monsieur le Bourgmestre :

La seule réserve que je fais c'est encore Hap et l'Orangerie parce que vous l'avez vécu, dans un collège-hors-collège, vous avez vu combien c'était complexe et combien Monsieur Maljean marchait sur des œufs.

Il a encore évidemment beaucoup progressé par rapport à ça, mais ce n'est pas quelque chose, et vous avez eu cette expérience, qu'on peut traiter dans un collège classique. Quand on a 300 points qui passent parce qu'on a besoin d'avoir 3h pour traiter comme ça un dossier, il faut qu'on se voie en dehors.

Donc ça, ça passera dans un collège hors collège qu'on fixera et on passera une demi-journée là-dessus, pour essayer d'en sortir définitivement pour aboutir sur le parc Hap. Mais ça on ne pourra pas faire pour novembre, décembre.

Madame Joway :

Oui parce que ce qu'il nous avait été annoncé, c'est novembre décembre, mais vos collèges hors collège c'est toujours en fin août, donc ça veut dire qu'il faut encore attendre un an.

Ce qui nous avait été dit, c'était quand même novembre décembre, ça avance, ça avance, le temps passe et dans le contrat Hap, c'était quand même aussi l'idée de mettre ces salles à disposition des associations.

Monsieur le Bourgmestre :

C'est notre volonté, mais donc on va essayer de faire quelque chose d'équilibré, on a tenté le marché, mais ça n'a pas fonctionné, on n'a trouvé personne qui prenait le risque d'exploitation dans les conditions qu'on avait fixées.

Monsieur Vanden Boer:

Ik vraag me af, was er ook iets in de begroting ingeschreven betreffende de inkomsten van de zaal in het park Hap en Orangerie?

Monsieur le Bourgmestre :

Oui c'était prévu, mais évidemment rien n'est rentré puisque rien n'a été loué. Ça vous le savez, c'était encore à votre époque. Suite au prochain numéro, vous ne manquerez pas de nous réinterpeller et nous ne manquerons pas de continuer à vous éclairer.

Merci à tous ceux qui ont travaillé pour cette réponse.